



RAPPORT D'ACTIVITES DE LA FEDITO WALLONNE

2015

FEDITO WALLONNE ASBL

Siège Social / Secrétariat : 31, rue Pierreuse à 4000 Liège

Locaux pour réunions : 43, rue Godefroid à 5000 Namur

E-mail : feditowallonne@skynet.be

Site internet : www.feditowallonne.be

N° Entreprise : 433197842

N° Compte bancaire : BE26 2400 0395 0429

Avec le soutien



TABLE DES MATIERES

I. Listing des membres au 31.12.2015	page 3
II. Composition du Conseil d'Administration au 31.12.2015	page 7
III. Composition du bureau au 31.12.2015	page 7
IV. Equipe FEDITO WALLONNE	page 9
V. Mode de fonctionnement interne de la Fédération	page 10
VI. Préambule, année 2015, les enjeux en quelques points	page 13
VII. Organisation interne de la Fédération	page 18
VIII. Ministère de l'Action sociale, de la santé et de l'égalité Des chances de la Région Wallonne	page 21
IX. Collaborations, partenariats et représentations	page 24
X. Projet relevant des compétences fédérales	page 33
XI. Activités permanentes du Staff de coordination	page 35
XII. Perspectives	page 37

I. LISTING DES MEMBRES AU 31 DECEMBRE 2015

Notre Fédération regroupe à ce jour **55 membres** (services et réseaux) répartis selon trois catégories : 49 membres effectifs et 6 membres invités. Il n'y a actuellement aucun membre adhérent. A noter que certains membres sont composés de plusieurs services avec des projets spécifiques.

Le statut de membre effectif est réservé aux personnes morales qui :

- ont leur siège social en Région wallonne ou qui sont agréées ou subventionnées par la Wallonie pour des missions exclusivement développées sur le territoire wallon,
- ont déposé leurs statuts et, le cas échéant, leur règlement d'ordre intérieur au secrétariat de la fédération,
- sont admis par l'Assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés et sur présentation du conseil d'administration,
- sont en ordre de cotisation,
- s'engagent à respecter les statuts, le règlement d'ordre intérieur ainsi que les textes fondateurs et les chartes de la FEDITO WALLONNE :
 - Charte éthique ;
 - Complémentarité et concurrence ;
 - Exigence déontologique de la FEDITO WALLONNE concernant les rapports entre le Secteur de l'Aide et des Soins en matière d'addictions et d'usages psychotropes et le Secteur Judiciaire et Sécuritaire.

1. ACTOLUX Avenue J-B Nothomb, 65 6700 Arlon	2. ALFA Rue de la Madeleine, 17 4000 ge
3. A.I.G.S Avenue Joachim, 49 4300 Waremme	4. ALTO Rue Théophile Massart, 96 7000 Mons
5. ASARBW asbl Réseau Assuétudes Brabant Wallon Rue des Fusillés, 18-20 1340 Ottignies	6. AVAT Rue de Dinant, 22 4800 Verviers
7. RESEAU LA CAHO Rue Despars, 96 7 500 Tournai	8. CAP FLY Rue du ruisseau, 17 4 000 Liège

<p>9. RESEAU C.A.P.C Grand Rue, 3 6200 Châtelet</p>	<p>10. CITADELLE Rue de la Citadelle, 135 7500 Tournai</p>
<p>11. CLA Rue de Luxembourg, 15 6900 Marche-en-Famenne</p>	<p>12. Clinique Notre Dame des Anges Rue Emile Vandervelde, 67 4000 Liège</p>
<p>13. CLEAN Rue Nicolas Kinet, 5/7 4020 Liège</p>	<p>14. COMPTOIR CHARLEROI Avenue Général Michel, 5 6000 Charleroi</p>
<p>15. Comptoir L'Echange Rue des Brasseurs, 112-114 5000 Namur</p>	<p>16. DESTINATION Rue de la Station, 11 5500 Dinant</p>
<p>17. ESPERANCE Rue du Fosteau, 42 6530 Thuin</p>	<p>18. ELLIPSE Rue du Houssu, 99 7141 Carnières</p>
<p>19. ESPAS Rue de la Caserne, 40 6700 Arlon</p>	<p>20. Hautes-Fagnes Rue Malgrave, 1 4960 Malmedy</p>
<p>21. Nadja Rue Souverain Pont, 56 4000 Liège</p>	<p>22. ODAS Rue du Moulin, 15 6740 Etalle</p>
<p>23. PHARE Grand Place, 1 7700 Mouscron</p>	<p>24. PHENIX AV B. Jean Materne, 165 5100 Jambes</p>
<p>25. PROJET FREEDOM Rue de la Citadelle, 124 7500 Tournai</p>	<p>26. RESEAU RASANAM Rue St Hubert, 84 5100 Dave</p>
<p>27. RESEAU R.A.S.A.C Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont</p>	<p>28. RESEAU R.A.F Bld Louise, 18 6460 Chimay</p>
<p>29. RESEAU RAMBO Rue de la Seuwe, 15 7000 Mons</p>	<p>30. RELIA Quai des Ardennes 4020 Liège</p>
<p>31. REVIVO A Rue Saint-Hubert, 84 5100 Dave</p>	<p>32. RASSAEF Rue de Dinant, 18 4800 Verviers</p>
<p>33. REPIT AV de la Libération, 7 5660 Couvin</p>	<p>34. RESSORT Clos des Marronniers, 213/5 1480 Tubize</p>
<p>35. SESAME Rue de Bruxelles, 18 5000 Namur</p>	<p>36. Prévention-Santé Mentale CPAS dE Charleroi Rue Léon Bernus, 18 6000 Charleroi</p>
<p>37. S.A.P Aubange Rue Haute, 22 6790 Aubange</p>	<p>38. SYMBIOSE Rue des Bleuets, 1 7160 Chapelle-Lez-Hairlemont</p>

<p>39. S.E.P.T Rue des Arbalestriers, 16 7000 Mons</p>	<p>40. SYNAPSE Rue du Hautbois, 56 7000 Mons</p>
<p>41. SOLAIX Rue des Brasseurs, 8 A 6650 Bastogne</p>	<p>42. START MASS Rue Montagne Ste Walburge, 22-26 4000 Liège</p>
<p>43. TRANSITION Ch. De Gilly, 216 6060 Gilly</p>	<p>44. TREMPOLINE Grand Rue, 3 6200 Châtelet</p>
<p>45. THAIS Rue Pierreuse, 31 4000 Liège</p>	<p>46. UNIVERS SANTE Place Galilée, 6 1348 Louvain-La-Neuve</p>
<p>47. VIVEO Place du Chapitre, 3 6530 Thuin</p>	<p>48. WAB Avenue Jean Materne, 165 5100 Jambes</p>
<p>49. Zone T (SAGEISS) Rue de l'Hôpital, 18 5300 Andenne</p>	

Le statut de membre adhérent est réservé aux personnes morales :

- dont la candidature a été acceptée par le CA et qui sont en attente d'être élues en tant que membres effectifs par une AG statutaire,
- qui sont en ordre de cotisation,

Le statut de membre invité est réservé aux associations :

- dont le siège social n'est pas fixé en Wallonie, mais dont la présence revêt un intérêt particulier sur le plan des partenariats ou en fonction de leur expertise,
- qui s'engagent sur les textes fondateurs de la FEDITO W, qui participent aux groupes de travail, reçoivent les PV et informations diverses qui circulent.
- qui ne participent pas aux réunions de négociation avec le politique ou autres réunions officielles,
- qui sont en ordre de cotisation (équivalente à celles des membres effectifs et adhérents).

<p>50. EUROTOX Avenue Jourdan, 151 1060 Bruxelles</p>	<p>51. MODUS VIVENDI Avenue Jourdan, 151 1060 Bruxelles</p>	<p>52. FARES Rue de la Concorde, 56 1050 Bruxelles</p>
<p>53. Infor-Drogues Rue du Mareteau, 19 1000 Bruxelles</p>	<p>54. Prospective Jeunesse Chaussée d'Ixelles, 144 1050 Bruxelles</p>	<p>55. Liaison Antiprohibitionniste Rue Van Artevelde, 130 1000 Bruxelles</p>

Remarques : Le CA a décidé de modifier ses statuts et son R.O.I fin d'année 2015 afin de les adapter d'une part aux nouvelles réalités du secteur et d'autre part au contexte politique changeant ces dernières années. Les propositions d'amendements sont travaillées au sein d'un groupe de travail composé de quelques administrateurs qui présenteront leurs propositions mises en débat et à l'approbation d'un CA dans le courant du premier trimestre 2016. Les propositions avalisées par le CA seront ensuite mises en discussion dans un groupe Stratégies et Politique ouvert à l'ensemble des membres. Les propositions seront finalement soumises à l'approbation de l'AG 2016.

II. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2015

1. **Laurence Przylucki** (Le Comptoir de Charleroi), qui assure la fonction de Présidente
2. **Dominique Humblet** (Nadja), qui assure la fonction de Vice-Présidente
3. **Daniel Burkel** (Prévention-Santé mentale du CPAS de Charleroi)
4. **Ronald Clavie** (Revivo A)
5. **Leonardo Di Bari** (Phénix)
6. **Catherine Dungalhoeff** (Alfa)
7. **Frédéric Gustin** (Relia)
8. **Delphine Hellemans** (Rambo)
9. **Thierry Lottin** (Clinique Notre Dame des Anges)
10. **Christophe Mairesse** (AVAT)
11. **Michaël Mathieu** (SAP Aubange)
12. **Christophe Thoreau** (Trempline)
13. **Jean-François Vanloot** (Le Phare)
14. **Yolande Van Droogenbroeck** (Transition)

III. COMPOSITION DU BUREAU AU 31 DECEMBRE 2015

1. **Laurence Przylucki** (Le Comptoir de Charleroi)
2. **Dominique Humblet** (Nadja)
3. **Ronald Clavie** (Revivo A)
4. **Leonardo Di Bari** (Phénix)
5. **Delphine Hellemans** (Rambo)

Réunions du Conseil d'Administration en 2015 : 11

16/01 ; 24/02 ; 27/03 ; 22/05 ; 19/06 ; 30/06 ; 11/09 ; 23/10 ; 4/12 ; 17/12

Réunions du bureau en 2015 :

Le bureau est un organe consulté dans les situations d'urgence ou qui demandent une réaction/décision rapide. Cette année, les décisions

nécessitant son avis ont été traitées par échanges d'e-mails et de contacts téléphoniques.

Réunions de l'Assemblée générale : 1

19/06/2015

Lieux des réunions : Depuis 2012, la Fédération loue un étage d'un bâtiment situé au centre de Namur, à deux pas de la gare. Cette implantation facilite l'accès à l'ensemble des membres. Les locaux disponibles sont aménagés en bureaux et en une salle de réunion qui permet d'organiser nos différentes réunions et groupes de travail.

Rem : la salle de réunion est mise à la disposition des membres de la FEDITO WALLONNE.

Les bureaux de l'équipe sont par contre toujours situés à Liège (31 rue Pierreuse – 4 000 Liège).

IV. EQUIPE FEDITO WALLONNE (Coordination/Comptabilité/Entretien)

1 coordinatrice de projets (0,75 ETP) : Pascale Hensgens engagée depuis le 2 mai 2012.

Cet emploi est subventionné par la Wallonie

1 coordinatrice administrative et financière (0,75 ETP) : Jézabel Legat engagée depuis le 1^{er} avril 1999.

Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social* et en partie par la Wallonie

1 secrétaire/comptable (0,25 ETP) : Pascal Blavier engagé depuis le 2 janvier 2015.

Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social* et en partie par la Wallonie

1 bénévole (4 à 5h/mois) qui se consacre à l'entretien des locaux à Liège.

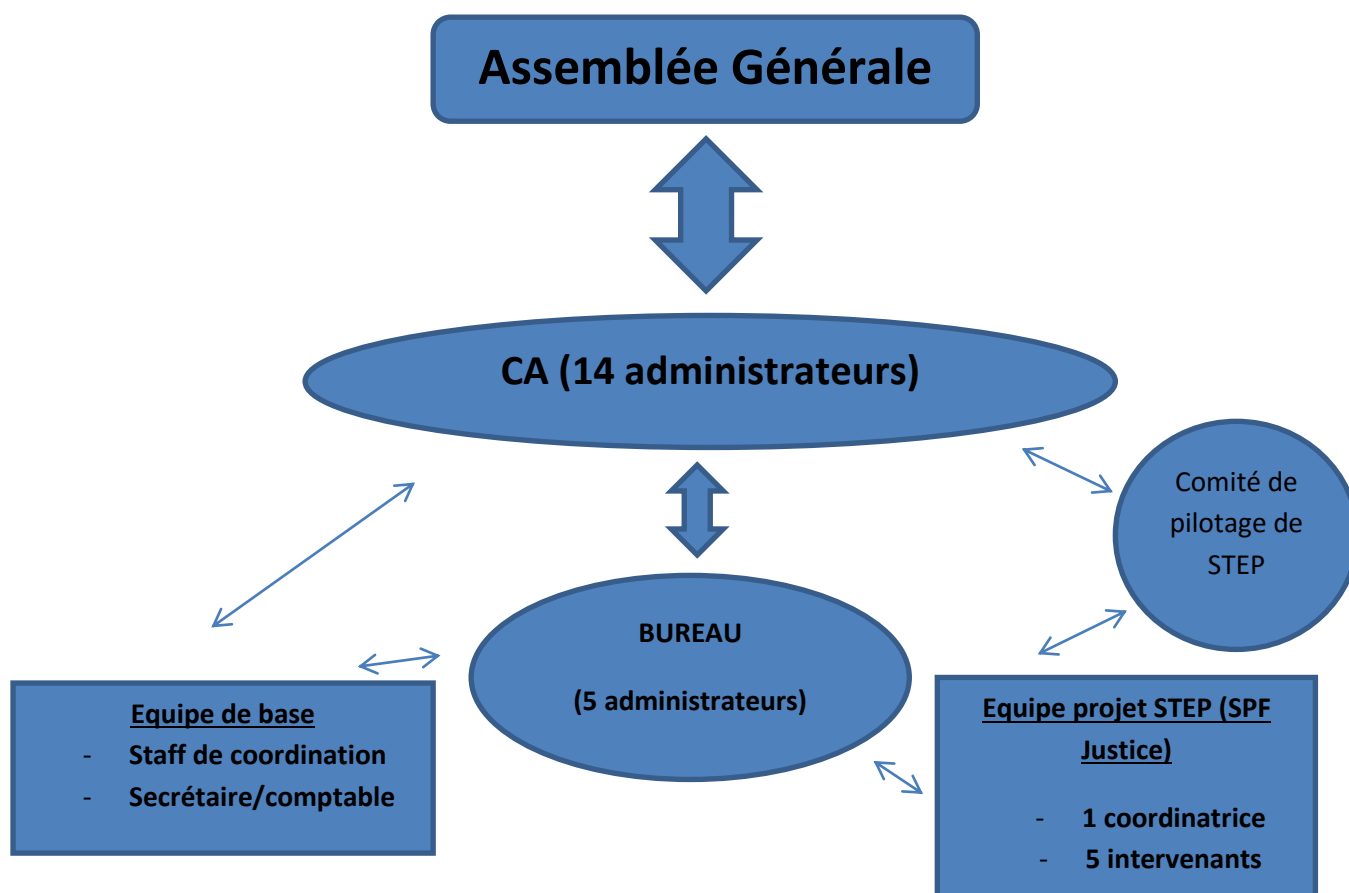
Défraiements payés par la Wallonie.

Remarques :

- Depuis octobre 1998, la FEDITO W bénéficie d'1 ETP grâce au Plan Maribel Social. Depuis décembre 2001, cet ETP est réparti sur deux travailleurs (0,75 ETP pour l'un et 0,25 ETP pour l'autre) dont, pour des raisons purement administratives, l'employeur de ce personnel était le Centre ALFA (Liège), lequel affectait ces travailleurs **exclusivement** à la FEDITO W. Après différentes démarches entreprises par la Fédération et par le Centre Alfa, l'emploi Maribel a pu être définitivement transféré à la FEDITO W le 1^{er} février 2016.
- La Fédération a obtenu fin 2014 le renouvellement de ses 2 points A.P.E. Ceux-ci sont répartis entre la coordinatrice de projets et une collaboratrice du projet Step By Step.
- Enfin, le réseau ALTO, constitué en ASBL fin 2012, est toujours lié à la FEDITO W via une convention approuvée par la DGO 5. Cette convention prévoit que la FEDITO W rétrocède la subvention accordée via l'agrément de la Fédération à l'asbl Alto. Le rapport d'activités d'Alto se rapportant à l'année 2015 est joint en annexe.

V. MODE DE FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA FEDITO WALLONNE

Organigramme / Instances décisionnelles



L'Assemblée Générale : seuls les membres effectifs ont le droit de vote en A.G. Une AG statutaire est organisée annuellement.

Le CA : Composé de 14 administrateurs élus parmi les membres effectifs, il se réunit chaque mois. Les coordinatrices de projets et administrative/financière sont invitées à participer à ces séances afin de garantir la cohérence du travail et des dossiers en cours.

Le bureau : Composé de 5 administrateurs garants de la diversité et de la complémentarité des services et des réseaux.

La Fédération a le souci d'assurer au sein et au travers de ses différentes instances décisionnelles, **une représentativité des divers secteurs qui la constituent** (promotion de la santé, prévention, réduction des risques,

traitement, soin, insertion socio-professionnelle, liaison-réseau) **et des diverses formes des dispositifs** (ambulatoires ou résidentiels, sous statut SSM, convention INAMI, PSSP, PCS, subsides spécifiques tels que les subventions facultatives etc).

Les groupes de travail : La Fédération propose à ses membres 3 groupes de travail leur permettant d'aborder les questions qui les préoccupent, chaque membre ayant la possibilité d'inscrire l'un ou l'autre point à l'ordre du jour des réunions programmées :

1°) le groupe Stratégies et politique (tous les membres y sont invités)

2°) le groupe Réseaux Assuétudes (Ouvert à tous les membres mais traitant spécifiquement des questions liées aux Réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes)

3°) le groupe Pratiques et expériences professionnelles (tous les membres y sont invités)

Ces groupes, même s'ils favorisent l'expression des positions, ne sont pas des lieux de prise de décision. Un administrateur est au moins présent à chaque groupe de travail pour relayer, avec le staff de coordination, les réflexions/propositions/revendications qui en émanent auprès du Conseil d'administration.

Il est possible que des sous-groupes de travail plus ponctuels soient organisés pour traiter des problématiques spécifiques en lien avec l'actualité.

Chaque rencontre en groupe ou sous-groupes de travail fait l'objet d'un PV qui est transmis ou rendu accessible via le site internet de la FEDITO WALLONNE **à tous les membres**. Dans la même dynamique, le staff de coordination assure à l'ensemble des membres, un retour et un suivi d'informations émanant des lieux d'échanges et de concertation.

Tout membre peut aussi, à travers le staff de coordination, interpeller la Fédération et donc ses instances décisionnelles.

Ce mode de fonctionnement qui a fait ses preuves et qui est régulièrement évalué, permet à la fédération de remplir ses missions

dans un souci de transparence, de démocratie et dans le respect des valeurs qu'elle promeut et qui constituent la ligne directrice de ses prises de positions et de ses revendications.

VI. PREAMBULE – Année 2015, les enjeux en quelques points

Les missions de la Fédération

L'année 2015 a vu l'agrément de la FEDITO WALLONNE renouvelé pour 4 ans, le dossier introduit fin août 2014 ayant été reçu favorablement par la Commission Wallonne de l'Action Sociale et de la Santé. Le nouvel Arrêté ministériel relatif à la **reconnaissance de l'ASBL FEDITO WALLONNE en qualité de Fédération des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes** permet ainsi à la Fédération de poursuivre les missions telles que prévues dans le Code wallon de l'Action sociale et de la santé, de 2015 à 2018 à savoir :

- *La concertation entre ses membres en vue de promouvoir et de soutenir la qualité des activités ;*
- *La représentation des réseaux et des services de manière collective ou, lorsque ceux-ci en font la demande, de manière individuelle*
- *Le développement d'échanges et de réflexions entre ses membres ;*
- *Le développement de la participation à l'information et à la sensibilisation des membres.*

Si cette reconnaissance assure une certaine stabilité financière, celle-ci est toutefois à nuancer étant donné que la subvention octroyée n'a pas obtenu l'indexation demandée (un mi-temps supplémentaire) correspondant à l'augmentation des activités de la Fédération notamment les lieux différents de concertation régionaux et fédéraux. Ce manque de moyens a inmanquablement des répercussions sur l'ensemble des objectifs opérationnels liés aux missions qui sont dévolues à la Fédération : choix dans les lieux de représentation, manque de temps pour construire la consultation des membres sur des positions globales...

La FEDITO WALLONNE conforte chaque année son statut d'organe de représentation du secteur wallon des assuétudes puisqu'elle regroupe à présent 55 institutions membres (ambulatoires, résidentielles, actives dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, de la réduction des risques, du traitement, des soins, de l'insertion-professionnelle, du travail de liaison-réseau et de la recherche en matière d'assuétudes.)

Cette représentativité du champ des assuétudes, que constitue ce large éventail des Services et des Réseaux Assuétudes en Wallonie, conjuguée aux moyens financiers et à l'investissement des membres du CA ainsi que celui des membres effectifs ont permis à la Fédération de relever des défis d'envergure.

Les grands enjeux en 2015

Les enjeux de cette année écoulée étaient nombreux. Et pour certains le travail se poursuit en 2016.

- **Le transfert des compétences**

Un enjeu de taille qui a occupé la Fédération et qui continue à l'occuper. Les modalités du transfert du fonds de lutte contre les assuétudes et celles de la promotion de la santé ont été un sérieux sujet de préoccupation dans la recherche d'informations à transmettre à nos membres concernés. Concrètement, la Fédération a servi d'intermédiaire entre les administrations de la DGO5 et de la FWB. Mais aussi avec le cabinet du Ministre Prévot. Les opérateurs concernés se sont souvent retrouvés soit sans information, soit avec des informations contradictoires. Par ailleurs, de manière générale ce sont les enjeux financiers qui ont particulièrement préoccupé les opérateurs. Avoir l'information du maintien des montants de l'année précédente n'est pas suffisante pour faire face aux exigences de management des directions.

Sur le fonds, la Fédito wallonne a donné avis au Conseil supérieur de promotion de la santé en matière d'organisation future du secteur. Des membres du CA se sont investis dans la création d'une plate-forme promotion santé en RW. Plus particulièrement, le secteur wallon de la

promotion de la santé a été bousculé (et l'est encore) en découvrant la nouvelle répartition financière dans le budget wallon pour les opérateurs bruxellois dit bicommunautaires. Le transfert d'une matière sans savoir comment elle va être gérée à l'avenir, les budgets importants des opérateurs bicommunautaires et l'annonce d'économies budgétaires globales a suscité des inquiétudes de la part de ces opérateurs wallons. Une mise en concurrence des opérateurs est clairement apparue et persiste encore à ce jour.

Signalons encore, qu'en ce qui concerne l'ex-fonds assuétudes, la Fédération souhaite que le montant affecté à chaque projet puisse être intégré à la subvention agréée de l'opérateur.

- **La création de l'OIP**

La Fédération a suivi de très près la constitution de l'OIP, revendiquant une place spécifique pour les assuétudes dans cet organe de gestion. D'une part au sein de la branche bien-être et santé. En soulignant qu'une place dans la commission santé mentale était importante mais très réductrice au regard des pratiques cliniques (notamment si l'on s'attache aux projets pédagogiques des conventions spécifique Inami toxicomanie). Au sein de la commission prévention et promotion de la santé, mais également au sein du conseil de stratégie et de prospective, en tant qu'expert. A ce jour, la Fédito n'a reçu aucune garantie.

Lors d'une rencontre en avril 2015 avec le Ministre Prévot nous avons décliné les priorités de la Fédération et insister sur la diversité et la complémentarité des actions qui s'inscrivent dans le continuum «promouvoir-prévenir-soigner-soutenir». Mais également sur la diversité et la complexité des sources de financement. Certains services spécialisés bénéficient d'une seule source de financement, d'autres les cumulent. Les uns et les autres sont dans des montages complexes pour faire fonctionner les services, les projets. Par ailleurs, certains services agréés RW sont financés pour les cinq missions du décret (accueil/information – accompagnement psychosocial – prise en charge psychothérapeutique et médicale – soins et RDR), tandis que d'autres ne le sont que pour certaines missions, voire une seule. De cette rencontre

deux axes de travail se sont dégagés : les priorités en RdR et l'état des lieux du secteur des assuétudes. Pour ce qui est de la RdR, les travaux ont commencé fin septembre avec des rencontres entre Fédito wallonne, DGO5 et le représentant du Ministre. Pour ce qui est de l'état des lieux du secteur, l'administration a commencé une partie du travail avec l'aide de la Fédération mais le cadastre est loin d'être réalisé. A noter que la Fédération milite afin que ce cadastre soit au plus près de la réalité de terrain et reprenne tous les opérateurs « assuétudes » quels que soient leur statut et mode de financement.

- **Le RASH et la simplification administrative**

La Fédération s'est largement impliquée dans le groupe de travail mis sur pied par L'Unipso. Elle a consulté l'ensemble de ses membres sur le décompte récapitulatif et l'élaboration d'un RASH 2015 light signifiant pour le secteur tout en répondant à l'objectif de l'administration à savoir disposer d'un baromètre du secteur santé en Wallonie. La Fédération, bien que partageant l'avis de L'Unipso sur la non-pertinence de la mise en place de ce Rash pour 2015 au regard du transfert de nouvelles matières, a toutefois mis tout en œuvre pour que ce RASH 2015 soit le plus pertinent possible. La Fédération pense qu'il est nécessaire de visibiliser les particularités des actions du secteur assuétudes qui ne relèvent pas uniquement des soins en santé mentale. Avec la DGO5, nous avons donc adapté et précisé certains items et réalisé un glossaire le plus précis possible. Dans ce cadre c'est une parfaite collaboration qui s'est établie avec notre agent-relais de l'administration.

- **La vision stratégique d'une politique drogues wallonne**

Tout au long de l'année 2015, nous avons tenté de mettre en avant l'urgence pour la Wallonie de se doter d'une vision globale drogues comme indiqué dans la Déclaration gouvernementale. En construisant avec nos membres des priorités en matière de RdR et de promotion de la santé pour la Wallonie, en interpellant le Ministre wallon sur sa vision en lien avec notre pratique de continuum , en construisant des passerelles avec les acteurs de la réforme de la santé mentale pour adultes et enfants, en nous impliquant dans les réunions avec le SPF santé qui

coordonne la cellule politique générale drogues, en proposant un représentant wallon à cette cellule drogues, en rendant avis sur les SCMR et le traitement à la diacétylmorphine à la commission santé de la Chambre, en participant au processus d'évaluation du projet Housing First, en participant à l'organisation du bilan Fonds assuétudes par le SPF Santé ... Globalement, nous avons eu le sentiment que la gestion du transfert des compétences a quelque peu relégué au deuxième plan l'élaboration de cette vision politique wallonne drogues.

- **La recherche**

Nous avons participé à la fin de la première étape de la recherche européenne ERANID consistant à élaborer des priorités belges en matière de recherche sur les drogues illicites. La Fédération a participé au comité de pilotage du projet PADUMI de Belspo centré sur les liens entre ethnicité et usages de drogues ainsi qu'au comité de pilotage du projet Alcolaw sur la législation en matière d'alcool. Nous nous sommes associé avec le VAD et l'ULB pour répondre à un appel à recherche Belspo sur la question du genre et de l'usage de drogues. Via notre projet Step by Step, nous sommes impliqués dans le projet Belspo PROSPER, évaluation des points de contacts en prison. Enfin la Fédération a consulté l'ensemble de ses membres pour remettre avis au SPF santé sur la pertinence et les balises d'une éventuelle étude relative à la prise en charge des consommateurs de cannabis.

- **Le TDO5**

Le **5^e colloque international francophone sur le traitement de la dépendance aux opioïdes** aura lieu du 30/11/2016 au 02/12/2016 à Rabat, au Maroc. Le thème sera « **Les TDO au rendez-vous de la Science et des droits humains** ». Bien que moins présente dans l'organisation comme cela avait été le cas pour celui organisé en 2014 à Bruxelles, la Fédération reste présente dans le comité international en vue de la préparation du contenu et des choix des thèmes qui nourriront les ateliers.

VII. ORGANISATION INTERNE DE LA FEDITO WALLONNE

A. Les Groupes de Travail

La Fédération fonctionne avec 3 groupes de travail distincts :

- Le Groupe de travail « Stratégies et politique »
- Le Groupe de travail « Expériences et pratiques professionnelles »
- Le Groupe de travail « Réseaux assuétudes »

Ces trois groupes de travail sont ouverts à tous les travailleurs des institutions membres et quand cela le nécessite à des invités extérieurs. Ces groupes sont des lieux d'informations, d'échanges, de débats, de réflexions, de propositions et n'ont pas de pouvoir de décision mais les administrateurs qui y sont présents ainsi que le staff de coordination relaient les propositions / réflexions qui en émanent auprès du Conseil d'Administration. A ces groupes s'ajoutent des groupes de travail plus ponctuels, selon les demandes, l'actualité ou l'urgence d'une réaction.

1°) Groupe de travail « Stratégies et politique » :

2 réunions

Date : 10/02 – 5/05

Pour la seconde moitié de l'année 2015, le GT Stratégies et politique a été remplacé par différents sous-groupe (RdR –promotion santé) liés à l'urgence de l'actualité. Pour ce qui est de la communication des informations aux membres, elle s'est essentiellement réalisée sous forme de courriels et de contacts téléphoniques personnalisés en fonctions des sujets.

Ce groupe a cette année travaillé sur différentes thématiques dont : suivi réunion Fédito-DGO5-Cabinet, subventions promotion santé, priorités RdR, subventions fonds assuétudes, suivi de la rencontre avec le Ministre, articulation santé mentale et assuétudes...

2°) Le groupe de travail « Pratiques et expériences professionnelles » :

3 réunions

Dates : 06/03 ; 08/05 ; 27/11 ;

Ce groupe permet des échanges en matière de méthodologie, de présentation d'outils, de résultats de recherches. Il favorise également la réflexion au sujet des politiques liées aux actions de prévention et de soins qui seront par la suite relayées au groupe de travail « Stratégies et politique ».

Ce groupe a cette année permis à 3 de ses membres de venir présenter différentes expériences/projets/recherches qui ont contribué à alimenter des débats qui portent sur des questions et des constats auxquels sont confrontés tous les jours les travailleurs de terrain.

- **REVIVO A du CNP Saint-Martin** : présentation d'une recherche – action « Alimentation et redéfinition de plans spécifiques pour le traitement de personnes présentant des assuétudes avec ou sans comorbidités psychiatriques » ;
- **Phénix** : présentation d'un nouveau programme d'accompagnement ambulatoire s'adressant à des jeunes confrontés à la consommation d'un produit ainsi qu'à leurs proches ;
- **Le Phare** : présentation d'un projet de « bar thérapeutique, lieu d'accueil de bas seuil ».

3°) Groupe de travail « Réseaux assuétudes de la RW » :

4 réunions

Dates : 19/01 ; 15/06 ; 28/09 ; 7/12

Ce groupe de travail réunit les Réseaux Assuétudes RW agréés ou en voie d'agrément selon le décret 2009. Mais il est également ouvert à l'ensemble des membres de la FEDITO WALLONNE et donc aux coordinateurs d'autres réseaux membres.

Le groupe s'est penché, entre autres, sur les structures Inami sous convention 7-73, leurs spécificités – suivi transfert promotion santé – suivi rencontre avec le Ministre – priorités RdR – suivi modification des statuts – actualités des réseaux – rencontre avec 3 coordinateurs réseaux santé mentale enfants.

B. Les sous-groupes de travail

Plusieurs sous-groupes ont été organisés durant cette année selon l'actualité ou des demandes plus spécifiques émanant de certains membres de la Fédération.

1°) Sous-Groupe « Révision des statuts et du R.O.I »

3 réunions

Dates : 23/09 ; 13/10 ; 19/11

Ce sous-groupe qui réunit quelques administrateurs s'est donné comme objectif de mettre à jour les Statuts et le R.O.I de la Fédération afin qu'ils collent davantage à la réalité pratique et politique du terrain. Ce groupe toujours actif début 2016 devra soumettre ses propositions d'amendement au Conseil d'Administration qui après les avoir examinées et approuvées ou amendées, les soumettra ensuite au vote de l'AG statutaire 2016.

2°) Sous-Groupe de travail « Réduction des risques » :

Un sous-groupe a réuni des services et des réseaux, membres et non-membres, actifs en Réduction des risques dans le domaine des assuétudes en Wallonie dont l'objectif était de définir les priorités du secteur RDR. Un inventaire a ainsi pu être établi et a ainsi pu être communiqué au représentant du Ministre lors de deux rencontres qui se sont déroulées le 12 octobre et le 23 novembre. Chaque rencontre a été préparée et débriefée avec les membres

Les documents produits qui résultaient de cette concertation des acteurs de terrain portaient sur :

- *La RdR, une stratégie à part entière* : socle commun à l'ensemble des opérateurs définissant la RdR et son contexte dans le domaine des assuétudes
- *Une synthèse des illustrations des actions à soutenir et à développer en Wallonie.*
- *Présentation* du Dispositif wallon d'accès au matériel stérile d'injection et au matériel de RdR pour un public précarisé et consommateur - Etat des besoins urgents pour Modus et les opérateurs wallons.

Dates : 2/03 ; 30/06 ; 8/09 ; 29/09 ; 10/11

VIII. ACTIVITES LIEES AU MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DE L'EGALITE DES CHANCES DE LA REGION WALLONNE

A. Participation à la « Cellule Assuétudes » composée de représentants du Cabinet et de l'Administration

La Fédération représente les services et les Réseaux Assuétudes du secteur en différents lieux dont celui de la Cellule Assuétudes.

Même si elle n'est pas formellement prévue par le décret Assuétudes, la Cellule Assuétudes est un espace important pour la Fédération et ses membres. Cette Cellule regroupe régulièrement des administrateurs de la FEDITO WALLONNE et des représentants du Cabinet et de l'Administration. Les ordres du jour sont établis conjointement afin d'aborder tous les sujets, qu'ils soient amenés par le terrain, le Cabinet ou l'Administration. Le compte-rendu fait l'objet d'un travail de collaboration.

La FEDITO W assure la diffusion des informations recueillies ou partagées lors de ces réunions à l'ensemble de ses membres (effectifs-adhérents-invités). Les PV de ces réunions sont accessibles via l'intranet du site dès qu'ils sont approuvés. Dans l'organisation interne de la Fédération, tout membre est invité à proposer le point qu'il souhaite voir aborder lors des réunions de cette Cellule, et ce via les groupes de travail. Le contenu des échanges lors des réunions de la Cellule Assuétudes est ramené dans les groupes de travail. Les informations urgentes et importantes sont rapidement transmises à tous nos membres par courriel. Soulignons que les coordinateurs de réseaux assurent le relais des informations recueillies lors des réunions de la Cellule assuétudes auprès des services non membres de la Fédération. Il est entendu que l'administration a toute autorité pour transmettre l'information qu'elle désire aux opérateurs du secteur, que ceux-ci soient membres ou non de la FEDITO WALLONNE.

A ce jour, seuls les administrateurs de la Fédération participent aux réunions de la Cellule mais il va de soi que la RW peut y inviter toute personne ou association dont elle juge la présence ou l'expertise utile.

Nombre de réunions en 2015 : 6

Dates : 2/02 ; 30/03 ; 15/06 ; 12/10 ; 24/11 ; 7/12

Objectifs : Cet espace permet notamment de renforcer et d'améliorer la communication entre les instances décisionnelles et le secteur des assuétudes RW, de relayer les préoccupations du secteur, de favoriser la diffusion des informations vers le terrain le plus largement possible afin d'asseoir davantage le rôle fédérateur de la FEDITO WALLONNE et ainsi de remplir sa mission de représentation/de concertation/d'échanges. Ces rencontres ont été particulièrement importantes cette année en raison des enjeux qui traversaient le secteur mais également de réorganisation des services administratifs.

B. Participation à la concertation RW et RESEAUX assuétudes

La FEDITO WALLONNE étant reconnue par décret comme étant la ***Fédération des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes***, elle a souhaité pouvoir participer, à titre d'invitée, aux réunions de concertation entre les représentants des Réseaux Assuétudes wallons et les représentants du Cabinet et de l'Administration. Celles-ci sont prévues par décret - Art. 633. « En vue de stimuler l'échange des pratiques des réseaux, le Gouvernement organise au moins une fois par an une concertation rassemblant les réseaux (...) »

Nombre de réunions : Il n'y a pas eu de réunion programmée en 2015.

C. Participation à la concertation RASH light 2015

En présence d'un représentant de l'Unipso, la Fédito wallonne et la DGO5 ont finalisé le formulaire RASH light 2015 pour les services et réseaux spécialisés. Et aménager le glossaire y afférant

Nombre de réunion : 1

Date : 31/08

D. Participation à la Conseil Wallon de l'Action Sociale et de la Santé (CWASS)

La commission santé du CWASS dans laquelle le secteur assuétudes était représenté par la Fédito wallonne a mis ses travaux de consultation en veilleuse dans l'attente de la mise en place de l'OIP qui remplace désormais le CWASS.

E. Rencontre avec le Ministre Maxime PREVOT le 20/04/2015

A notre demande, une délégation de la Fédération a pu rencontrer le Ministre afin de lui présenter la FEDITO WALLONNE (son objet ; ses combats ; ses chantiers ; ses priorités ; ses craintes etc). Cette réunion a permis d'avoir un aperçu de la vision politique du Ministre à propos du secteur des assuétudes. Et a débouché sur différents temps de rencontre en matière de priorités RdR.

IX. COLLABORATIONS ; PARTENARIATS ET REPRESENTATIONS

A. Avec le Centre de Référence Wallon en Santé Mentale (le Crésam)

Le Centre de Référence en Santé Mentale situé à Namur est le Centre de Référence wallon sur base de l'arrêté du 30/11/2011.

Parce que le CRESAM a pour objet de rassembler les acteurs de terrain inscrits dans le champ de la santé mentale y compris les représentants des usagers et familles, il était important que la FEDITO WALLONNE y soit représentée, tant au sein de son assemblée générale qu'au sein de son conseil d'administration.

La FEDITO WALLONNE est l'un des membres fondateurs du CRESAM et y représente, via Thierry Lottin, le secteur Assuétudes dans la catégorie « ouverture », tel que prévu dans le décret assuétudes du 30/04/2009.

Le CRESAM a pour objectif de soutenir une réflexion permanente sur les problématiques de santé mentale telles qu'elles se posent dans la société, d'encourager un questionnement sur les pratiques en santé mentale, de participer à la promotion de la santé mentale de la population dans la région et de travailler les questions éthiques qui se posent dans le champ de la santé mentale. Le CRESAM développe une concertation trans-sectorielle et transrégionale qui correspond aux représentations de notre fédération quant aux stratégies à mettre en œuvre dans notre secteur. Notre implication dans les instances du CRESAM vise à :

- représenter le secteur Assuétudes dans le champ de la santé mentale,
- partager des préoccupations sectorielles en santé mentale,
- défendre la spécificité des interventions « assuétudes »,
- intégrer la question des assuétudes dans une réflexion globale sociétale et en santé.

Nombre de réunions (CA / AG / Groupe de travail) : 10

Dates : 05/01 ; 02/02 ; 02/03 ; 30/03 ; 04/05 ; 01/06 ; 22/06 ; 07/09 ; 05/10 ; 07/12

B. Avec la FEDITO BRUXELLOISE

La FEDITO WALLONNE établit, depuis de nombreuses années, des liens réguliers avec la FEDITO BRUXELLES. Les rapports sont entretenus en termes de collaborations qui visent à échanger et, le cas échéant, à défendre des intérêts communs au bénéfice des usagers et des services du secteur.

- Cette année, un sous-groupe de travail « **Promotion de la santé** » s'est réuni à plusieurs reprises afin que les opérateurs wallons et bruxellois puissent échanger suite à la régionalisation de cette matière.

Nombre de réunions : 2

Dates des réunions : 27/03 ; 30/03

C. Avec la Fédération des Associations Sociales et de Santé (la FASS)

La FASS est une Fédération patronale intersectorielle ayant pour objet la représentativité du Secteur Santé extrahospitalier, bien-être et aide aux personnes au sein des Commissions Paritaires 330 et 332. Composent actuellement la FASS les Fédérations de Maisons Médicales, Planning Familial, Santé Mentale, Services Sociaux et Centres d'Action Sociale Globale, Coordination de Soins et Services à Domicile, Lutte contre la Toxicomanie, Aide aux Justiciables et aux Détenus, Télé- Accueil et Prévention du Suicide, les Services S.O.S. Enfants.

La FEDITO WALLONNE est représentée au conseil d'administration de la F.A.S.S qui est officiellement reconnue par le Conseil National du Travail (C.N.T.) comme organisation représentative des employeurs en coopération avec son homologue flamand (V.S.O.) – depuis 1998.

Au sein de la FEDITO WALLONNE, l'affiliation à la FASS a été convenue pour :

- permettre et assurer aux associations membres non affiliées à une fédération patronale, des retours réguliers sur les travaux, les informations et les préoccupations d'une telle fédération (le secteur

toxicomanie représenté à la FASS est essentiellement constitué de petites structures et de services ambulatoires),

- promouvoir et défendre les intérêts de notre secteur au sein d'une fédération patronale,
- répondre aux sollicitations de la FASS pour participer à ses travaux et mettre en pratique les accords du non-marchand.

Nombre de réunions : 4

Dates : 9/01 ; 8/05 ; 11/09 ; 13/11

La FASS étant membre de l'UNIPSO (Union des entreprises à Profit social), la Fédération peut par ce biais participer et suivre, à son échelle, les travaux qui se déroulent dans le cadre de la concertation sociale, des accords du non-marchand, de la réforme institutionnelle et de la simplification administrative en cours à la DGO5.

Nombre de réunions : 4

Dates : 20/01 ; 10/03; 16/06; 13/10 (Task-Force Unipso simplification administrative)

D. Avec l'ASBL IDA

La FEDITO W est membre du CA d'Ida. L'asbl Ida rassemble les trois organisations sectorielles actives dans le domaine de l'alcool et des autres drogues en Belgique : Vereniging voor Alcohol- en andere Drugproblemen (VAD) et les fédérations des institutions pour toxicomanes bruxelloise et wallonne.

Ida asbl mène différents projets répartis sur les trois territoires régionaux ainsi le dispositif Liaison-Alcool pour améliorer la prise en charge "alcool" dans les hôpitaux mais également la plate-forme interactive www.portail-drogues.be destinée aux professionnels et aux intermédiaires du secteur des assuétudes.

L'asbl Ida se veut le porte-voix des pratiques et recommandations des associations sectorielles vers les autorités fédérales qui ont en charge les questions de Justice et de Santé. Car au-delà des divergences de politiques, le secteur flamand, wallon et bruxellois souhaite maintenir

des liens tant en termes de réflexions globale que de développement de bonnes pratiques professionnelles en matière d'assuétudes. En 2015, Ida a initié une volonté d'un travail commun sur la question de la consommation d'alcool chez les jeunes.

Nombre de réunions :

Dates : 20/01 ; 17/03 ; 14/12

E. Avec le SPF Santé publique

- **Concertation avec les coupoles du secteur assuétudes**

Depuis 2014, le SPF santé a la volonté de consulter régulièrement le secteur assuétudes belge représenté par le VAD, la Fédito W et la Fédito Bxl. D'une part pour rester en lien avec le terrain d'autre part pour informer le terrain des politiques et actions entreprises au sein notamment de la cellule générale politique drogues et du Ministère de la santé.

Nombre de réunions : 2

Dates : 22/06 ; 8/10

- Comité d'accompagnement extension du projet liaison alcool dans des hôpitaux wallons et flamands. Examen des modalités du développement du projet soutenu par le SPF Santé et la Ministre De Block.

Nombre de réunions : 1

Dates : 23/06

- **« Présentation analyse globale du fonds assuétudes 2004-2014 »
Le 8 octobre 2015**

Le fonds assuétudes a été mis en place pour améliorer et renforcer de manière novatrice l'accompagnement et l'accueil dans le secteur de la toxicomanie et du tabagisme. Ces projets ont permis de prendre en charge un grand nombre de patients avec bien souvent des problématiques complexes, de combler certaines lacunes dans l'offre de soins et d'augmenter l'accessibilité des soins.

Après 11 années de fonctionnement (8 ans pour les assuétudes), un rapport de synthèse qui permet de mettre en avant les plus-values des projets financés et de tirer des leçons pour le futur a été rédigé.

Le 8 octobre de 10h à 12h30 une réunion de concertation du secteur a été organisée afin d'y présenter le rapport de synthèse et afin de permettre d'initier une réflexion et un débat en profondeur sur, notamment, les questions suivantes

- Quelles sont les principales réalisations du Fonds assuétudes et tabac ?
- Quels sont les principaux points négatifs ?
- Quels sont les enseignements à tirer pour l'avenir ?

Nombre de réunions préparatoires: 1

Dates 22/06

F. Le Projet COMIQ's

Création de consensus sur des standards minimaux de qualité pour la réduction de la demande en matière de drogues en Belgique du point de vue de la prévention, de la RDR et du traitement : la Fédération a participé au comité de pilotage national de la recherche COMIQ's, via sa Présidente Laurence Przylucki, afin d'y relayer la vision des opérateurs wallons. La Fédito a participé en tant que fédération sur les questions de RdR. Par ailleurs les membres de la Fédération ont largement pris part aux focus-

groupes mis en place par les chercheurs, pour remplir les questionnaires d'enquête ou pour d'autres aspects de la recherche. Un standard a posé problème et a dû être retravaillé en 2015

Nombre de réunions : 1

Dates : 31/03 ;

G. Projets Belspo

- **Patters of drug use among (ethnic and cultural) minorities « Padumi »**

Projet qui a débuté en 2014 et qui devrait s'achever le 30/04/2016.

Ce projet a pour objet :

- Une meilleure compréhension de la prévalence, de la nature et des facteurs déterminants de la consommation de drogues auprès des minorités ethniques et culturelle (MEC) en Belgique.
- Meilleure connaissance de la problématique « drogue » auprès des communautés en question, évaluation des besoins de celles-ci et articulation de ces besoins avec les acteurs responsables de la prise en charge.

Le projet « PADUMI » a fait appel à la Fédération afin qu'elle y soit représentée au sein de son comité d'accompagnement.

Nombre de réunions : 1

Dates : 5/03

- **Projet Prosper**

La FEDITO WALLONNE a répondu en juin 2014 à un appel à projet de recherche dans le cadre du programme fédéral drogues Belspo. La Fédération a pris contact avec l'Université de Gand pour se consacrer plus particulièrement au volet portant sur « l'Evaluation des modèles existants

de prise en charge et de traitement d'usagers de drogues dans les institutions pénitentiaires ». En effet, promoteur du point de contact « Step By Step », la Fédération est particulièrement intéressée par l'évaluation du travail mené depuis près de 4 années. Fin de l'année 2014, le projet a été validé sous le nom de **PROSPER - PRocess and Outcome Study of Prison-basEd Registration points**. Outre d'être membre du comité de pilotage, la Fédération fournit aux chercheurs universitaires, une série de données nécessaires au travail d'évaluation. Le projet Prosper se terminera en octobre 2016.

Nombre de réunions : 1

Dates : 03/03

H. Comité de pilotage du Plan Wallon Sans Tabac

L'implication de la FEDITO WALLONNE, via Catherine Dungalhoff administratrice, vise à renforcer les liens entre Tabac et autres Assuétudes tant en matière de modèles de lecture, que de philosophie et méthodologies de travail, tant dans les domaines thérapeutique et préventif, que, et plus encore, dans le domaine de la réduction des risques (modèle assez nouveau en tabacologie et loin d'être encore partagé par tous ses acteurs).

Par ailleurs, la Fédération y défend et illustre concrètement la notion de Continuum "Promouvoir-Prévenir-Aider-Accompagner" ou "Prévention-Soin-Réduction des risques". Ces démarches se sont inscrites, cette année, dans le contexte toujours particulier de la Réforme de l'Etat et de la redistribution des compétences. Le Comité a travaillé sur l'intégration de la Promotion de la Santé dans le Plan Wallon Sans Tabac.

Dates : 06/02 ; 05/06 ; 26/06

I. Participation au Conseil supérieur de promotion de la santé

Il s'agit d'une instance Communautaire à laquelle est représentée la FEDITO WALLONNE, via Catherine Dungalhoff administratrice, et la FEDITO BRUXELLOISE, via la suppléance.

Les travaux ont été essentiellement consacrés aux thématiques suivantes :

- Recommandations sur les campagnes radio diffusées/audiovisuelles ;
- Avis sur l'avant-projet de décret de la Région Bruxelles Capitale ;
- Avis sur l'avant-projet relatif à l'O.I.P wallon ;
- Partage d'une expérience française et bilan du travail développé par le Conseil depuis 18 ans.

Dates des réunions du Conseil : 16/01 ; 24/04 ; 28/08 ; 18/09 ; 16/10 ; 4/12

J. Participation au CocoTDI

La Fédération participe au comité de coordination de l'enregistrement du TDI, via Delphine Hellemans ou Frédéric Gustin, tous deux administrateurs. Celui-ci a pour mission de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble de la procédure d'enregistrement TDI conformément aux règles de la commission de la protection de la vie privée, le contrôle du respect des accords par les différentes parties et le contrôle de la qualité des données échangées.

Lors de chaque réunion, le point est fait sur l'état de l'enregistrement en Wallonie (services spécialisés, services de santé mentale spécialisés en assuétudes et INAMI). Le comité donne son avis et a ainsi préparé la communication pour la mise en place du nouveau questionnaire (TDI 3.0). Il reçoit par ailleurs des informations qu'il diffuse auprès des acteurs de terrain. Ainsi cette année, l'obligation d'enregistrement des hôpitaux et démarrage d'une discussion sur la question du partage des données collectées entre les différentes entités et l'utilisation des données dans le cadre de recherche scientifique (ex. belspo).

Dates : 12/02, 10/12 et 25/11

Contenu de ces réunions : état des lieux de l'enregistrement, état d'avancement du module de rapportage, utilisation des données TDi, partage des données, composition du comité de rédaction/relecture, périodicité du rapport, planning de publication, structures du rapport et données utilisées.

K. Activités et Rencontres diverses

Dans le cadre de ses missions, la FEDITO WALLONNE a plus spécifiquement joué son rôle de représentation à la demande de certains services notamment au moment des demandes d'adhésion à la FEDITO WALLONNE mais aussi lors de journées d'étude ou encore à la demande d'acteurs institutionnels :

15/02/2015 : Diffusion de la position de la Fédération concernant la réforme des soins en santé mentale

08/03/2015 : Rencontre avec la régionale d'ECOLO de Liège à propos du projet de Loi proposée par Willy Demeyer à savoir de défendre « *la reconnaissance des lieux d'usage supervisés pour usagers de drogues* »

26/03/2015 : Rencontre de Willy Demeyer à propos de la *politique de la Ville de Liège en matière d'usage des drogues et de détresses sévères* mais pour prendre connaissance de sa proposition de loi concernant l'accès aux salles de consommation à moindres risques et à la délivrance de diacétylmorphine. Echange autour des difficultés rencontrées par les comptoirs wallons.

Un avis de soutien a d'ailleurs été envoyé à la Commission Sante Fédérale.

18/05/2015 : Réunion d'information au SPW à propos de l'O.I.P

15/06/2015 : Rencontre de représentants de la F.S.P.S.T

31/08/2015 : Participation à une réunion d'information organisée par la DGO5 concernant le R.A.S.H

27/10/2015 : Rencontre de représentants du FARES en vue de leur demande d'adhésion.

30/10/2015 : Participation à une matinée d'échanges organisée par l'UNIPSO et le MIAS LLN/Namur dont le thème était « *Etat, associations, entreprises sociales, vers de nouvelles logiques de financement ?* »

09/11/2015 : Participation au colloque organisé par La CLA "*Dépendance...co-dépendance...Quelle place pour l'entourage ?*"

20/11/2015 : Evaluation du projet Housing First et élaboration de fiches ressources – relais social Charleroi

24/11/2015 : Participation à la journée-conférence organisée par le RASANAM « *Parentalité et usages de drogues : quand cela pose question.* »

22/12/2015 : accompagnement d'un travailleur social pour son mémoire afin de décrypter le paysage institutionnel du secteur assuétudes

X. PROJET RELEVANT DES COMPETENCES FEDERALES

Le Projet « Step By Step »

Rappel : Dans l'optique de promouvoir et de soutenir la qualité des services, la Fédération a notamment soutenu et concrètement contribué au développement de services nouveaux. Le projet Step By Step en est l'illustration. Dans le cadre de la loi de principes de 2005, qui prévoit l'équivalence et la continuité des soins pour les personnes incarcérées, le SPF Justice a souhaité étendre à la Wallonie un dispositif visant à encourager et à faciliter l'accès aux services spécialisés en matière d'assuétudes pour les personnes demandeuses. Ce dispositif, le Point de Contact d'Orientation et d'Information (PCOA) de Wallonie a été attribué à la FEDITO WALLONNE à la fin de l'année 2011 et est prévu pour une durée de 5 ans. La Fédération est responsable de l'engagement, du respect des missions et de l'utilisation adéquate des subsides fédéraux octroyés pour ce Point de Contact (appelé projet Step By Step). Le cahier des charges inhérent au projet a prévu l'engagement de 3 temps pleins et demi pour assurer des permanences dans les 13 prisons wallonnes.

La mission principale est d'assurer une présence régulière dans les établissements pénitentiaires wallons afin de rencontrer les personnes détenues et dépendantes qui souhaitent des informations et une orientation. Les interventions sont développées dans le cadre carcéral uniquement (pas de rencontres à l'extérieur).

Pour la FEDITO WALLONNE ce projet est à mettre en lien avec le domaine de la Santé ambulatoire et résidentielle. Il a pour objectif de faciliter et d'améliorer la prise en charge des détenus toxicomanes par les associations spécialisées à la sortie de prison et donc de permettre la continuité des soins. Il est en concordance avec les objectifs de nos associations et les compétences de la Région Wallonne. La fédération, soutenue par 5 de ses membres, a décidé de porter ce projet car elle avait constaté qu'il manquait un lien entre le détenu et les services susceptibles de l'aider à sa sortie. Il y a constamment des échanges entre l'équipe de Step et les membres de la FEDITO WALLONNE non seulement

à travers le comité de pilotage mais aussi à travers les groupes de travail de la Fédération auxquels sont invités les travailleurs de Step By Step. Autant d'opportunités pour échanger sur le travail et les contraintes liés au travail en milieu carcéral.

Quelques chiffres pour illustrer le travail de l'équipe de Step By Step en 2015 :

Nombre de permanences : 588 (en augmentation de 87 par rapport à 2014)

Nombre d'entretiens : 1354 (+413)

Nombre de personnes rencontrées : 695 (+57)

Nombre d'orientations ambulatoires : 248 (en diminution de 5 par rapport à 2014)

Nombre d'orientation en cure : 76 (+21)

Nombre d'orientations en postcure : 110 (+15)

Nombre d'orientation en centre de jour : 61 (+15)

Le Comité de pilotage :

Le projet STEP by STEP est encadré par un comité de pilotage dont les membres sont les garants du bon fonctionnement de ce projet et veillent à encadrer l'équipe tant d'un point de vue organisationnel que pédagogique. Ces cinq centres sont : Phénix ; Trempline ; Capfly ; Ellipse et Sésame.

Nombre de réunions : 8

Dates : 10/2/15 ; 5/3/15 ; 23/4/15 ; 4/6/15 ; 27/7/15 ; 22/9/15 ; 15/10/15 ; 10/12/15

Fin 2015, l'équipe de Step et les coordinatrices de la FEDITO WALLONNE ont amorcé des rencontres afin d'organiser en mars 2016, une journée d'étude dont le thème est « **Rencontre Justice et Santé – Quels bénéfices pour les usagers de drogue(s) et la société ?** ». Après 5 ans de fonctionnement, il est important de faire le point sur l'évolution du projet d'autant plus que les subsides permettant son fonctionnement s'arrêtent le 30 septembre 2016 et qu'à ce jour, nous ne disposons d'aucune information concernant une éventuelle prolongation entraînant, dès lors, des préavis qui commenceront en février 2016.

XI. ACTIVITES PERMANENTES DU STAFF DE COORDINATION

Le relevé quantitatif des réunions ou groupes de travail auxquels participent la FEDITO WALLONNE, soit via son staff de coordination soit via ses administratrices et administrateurs, ne peut suffire à éclairer l'ampleur du travail réalisé au cours de l'année 2015.

Via son staff de coordination, la Fédération est aussi organe de liaisons : avec ses membres, avec l'ensemble des acteurs de terrain du secteur assuétudes et leurs fédérations, mais aussi plus globalement tous les acteurs privés et publics de la Santé et de la Justice, avec des autorités administratives, avec des autorités politiques et des représentants parlementaires, avec des futurs professionnels et enfin avec le grand public. Autant de relais qui demandent réactivité, pertinence et efficacité. La Fédération doit pouvoir suivre également l'actualité et les agendas politiques de manière à anticiper la consultation de ses membres et de ses partenaires dans la construction de telle ou telle recommandation. Enfin, sur le plan du management, avec le projet Step By Step, la gestion administrative et financière requiert expertise et vigilance.

C'est pour améliorer la qualité de son service dans ce travail de concertation, de représentativité, de développement de l'information et de la participation que le CA de la FEDITO WALLONNE avait fait valoir une augmentation de ses moyens financiers lors du renouvellement de reconnaissance. Mais également pour mieux évaluer et ajuster les méthodes internes de travail.

Voici un relevé non exhaustif de ces « actions quotidiennes » qui permettent aussi à la Fédito wallonne de remplir ses missions :

- Suivi des demandes spécifiques des membres
- Suivi des travaux des commissions parlementaires
- Rédaction des Compte-rendu des groupes de travail, réunion de concertation... Communication vers les membres et mise en ligne sur l'intranet du site
- Mise à jour du site Internet et de l'Intranet
- Préparation et rédaction de notes thématiques en vue des CA et AG mais aussi des responsables administratifs et politiques

- Gestion administrative du personnel interne qui s'est encore alourdie avec le rapatriement de l'emploi Maribel ;

A la demande des travailleurs mais aussi pour réaliser un bilan de leur travail, un entretien d'accompagnement individuel a été organisé les **7 et 8 juillet 2015**.

XII. PERSPECTIVES POUR 2016

Le secteur a toujours fait preuve d'inventivité en décloisonnant les pratiques pour répondre au plus près des besoins des usagers de drogues et de leurs proches. Et cela malgré des modes de financement très éclatés qui engendrent une réelle complexité dans le management des équipes et des projets. Quant aux moyens financiers structurels, des menaces pèsent sur le secteur alors même que ces moyens liés au décret de 2009 n'ont jamais permis d'arriver à une certaine stabilité.

Avec le transfert des compétences, le paysage du secteur spécialisé assuétudes est en pleine mutation, en termes de financements et en termes d'organisation. La 6^è réforme de l'Etat est l'occasion de mener une véritable politique wallonne en matière d'assuétudes mais cette période transitoire doublée de restrictions budgétaires ne laisse pas entrevoir une concrétisation de cet espoir. A l'heure de rédiger ce rapport, le secteur n'a toujours pas reçu de signes en ce sens.

Dans ce contexte, les perspectives 2016 se déclinent comme suit :

A. Intensification des relations entre la FEDITO WALLONNE et le monde politique :

- Continuer à relayer les préoccupations et les attentes du terrain notamment sur la place spécifique des usagers de drogues dans la construction d'une politique globale de santé publique mais aussi sur les nouvelles logiques de financement déjà amorcées qui font craindre la disparition des petites structures, la mise en concurrence entre opérateurs sur un même territoire mais aussi entre wallons et bruxellois et enfin l'uniformisation des réponses cliniques.
- La production et diffusion d'avis et de recommandations notamment en matière d'alcool, en matière de première ligne de soins, en matière d'actions de prévention dans le milieu scolaire.

B. Poursuite des travaux dans les groupes de travail ou toute autre instance :

- Suivi du groupe de travail RdR avec le Cabinet et l'Administration. Concernant le financement des lieux d'échanges de seringues et l'accès au matériel stérile une solution concertée doit être trouvée très rapidement. En matière de RdR, la place des pairs est également à valoriser. La RdR doit figurer comme un axe à part entière dans les missions des services et financée comme telle.
- Cadastre du secteur : nous attendons depuis 2015 la mise en place d'un groupe de travail avec le Cabinet et l'administration sur ce sujet. Il est annoncé pour le deuxième semestre 2016. Nous militons pour que ce cadastre reflète l'ensemble des actions assuétudes menées sur le territoire wallon indépendamment de leur mode de financement. L'éclatement de ces modes de financement nuit en effet à la construction d'une vision globale et stratégique drogues en Wallonie.
- Suivi concernant le transfert des compétences
A la fois en termes d'opérationnalisation en 2016 pour la promotion de la santé et le Fds assuétudes. Pour le premier thème, il s'agit de réserver une place spécifique à la RdR assuétudes. Pour le second thème, la Fédito défend l'idée de la pérennisation des projets ex-fds assuétudes.
- Réforme des soins en Santé mentale adultes et enfants
Diffusion des recommandations du secteur auprès des parlementaires en matière de prise en charge des usagers de drogues souvent exclus des circuits de soins. Soutien à l'implication et la participation des membres dans la construction des réseaux enfants/ados. Participation à la réflexion entamée par le cabinet du Ministre sur l'adéquation entre cette réforme fédérale et les réalités wallonnes.
- Poursuite du travail de sensibilisation à la dépénalisation du cannabis, à l'ouverture de salle de consommation, au transfert des soins de santé en prison, à l'amélioration du fonctionnement des Groupes de

Pilotage Local Drogue, à l'élaboration de passerelles entre les instances consultatives régionales et fédérales, à la continuité des soins en prison...

C. OIP

Participer aux réunions de concertation pour l'opérationnalisation de l'OIP. Défendre l'importance d'une vision globale du secteur et de ses usagers en dehors de la simple catégorisation « santé mentale », être présent dans les structures de l'OIP pour défendre également la diversité des pratiques répondant à la diversité des besoins des usagers et des problématiques. Poser le cadre du refinancement du secteur.

D. CRESAM

Continuer à y être représenté au CA et à l'AG

E. FEDITO BRUXELLOISE, VAD et asbl IDA

Poursuite de notre collaboration que ce soit dans l'organisation du TDO 5, dans le cadre de l'asbl IDA pour le développement du projet liaison alcool prolongé en 2016 dans deux hôpitaux wallons, dans le cadre de certains projets Belspo.

F. FASS et UNIPSO

Poursuite de notre mandat de représentation au sein de ces 2 organes. Et notamment continuer à être un relais du secteur en termes de simplification administrative et de rapport harmonisé pour les secteurs de la DGO5. Via la Fass, interpellation sur la nécessité que soient représentées dans l'OIP les structures extrahospitalières de soins, d'aide et d'accompagnement.

G. BELSPO

Présence dans le comité de pilotage du projet PADUMI, modèles de consommation de drogues chez les minorités ethniques et culturelles, du projet PROSPER, évaluation des points de contacts en Prison et enfin du

Projet ALCOLAW, évaluation de la loi de 2009 relative à la vente d'alcool aux jeunes.

H. Organisation d'une journée d'étude Step by Step

Prévue pour Mars 2016, c'est l'occasion pour la FEDITO WALLONNE d'insister sur la nécessité de renforcer le travail spécifique assuétudes en prison et hors prison. Tant dans le domaine de la prévention, de la RdR du suivi thérapeutique, du traitement, du soin et de la réinsertion.

I. Projet STEP BY STEP

2016 est une année difficile. Le projet se termine en septembre 2016 alors qu'une évaluation Belspo est toujours en cours. Les informations à ce jour disponibles font état du lancement d'un nouvel appel d'offre par le SPF justice. La crainte de la Fédito repose sur le cahier des charges à venir. La Fédération pourrait-elle encore y répondre ? Le risque est grand de voir les résultats et l'expertise d'une équipe tomber à l'eau. La Fédito a entamé une série de mise en alerte des responsables politiques et des acteurs impliqués.